

PROGRAMME

TRAVAIL EN HAUTEUR - NIVEAU I

Réf : Décret 924/2004 de septembre 2004 et Circulaire DRT 2005/08 du 27 juin 2005

Public : Toute personne âgée de plus de 18 ans, amenée à travailler en hauteur

Objectif : Maîtriser les situations à risques lors d'opérations nécessitant l'usage d'EPI spécifiques

Durée : 14 heures

Formateurs : David CATHALA, Jean-Paul QUILLET, Gérard PAIRON, Pierre FILIPIC préventeurs qualifiés depuis plus de 5 ans.

Programme

▪ **Sécurité au travail**

Les accidents du travail liés aux travaux en hauteur
Réglementation, normalisation et textes de la sécurité sociale
Risques spécifiques aux travaux en hauteurs : chute, réseaux électriques, météo.
Moyens d'accès, normes et caractéristiques
Rôles et responsabilité du chef d'équipe, du chef de chantier, du conducteur de travaux

▪ **Techniques**

Les équipements de travail spécifiques et leurs fonctions
Reconnaître les moyens de protection appropriés aux conditions de travail
La protection collective : Echelles à crinoline, échafaudages, nacelles, gardes corps, filets
La protection individuelle : Harnais, cordes
Les composants d'un système d'arrêt de chutes
Les différents types de harnais : harnais antichute et harnais de maintien au travail
Le système de liaison : longes, antichute mobiles, antichute à rappel automatique, absorbeur d'énergie
Les connecteurs : mousquetons, crochets, pinces à ressort
Les ancrages fixes et mobiles
Les lignes de vie temporaires et permanentes
Les conditions rendant obligatoires l'utilisation d'un absorbeur d'énergie
Vérifications périodiques des EPI : obligations et documents

▪ **Evaluation théorique et pratique**

▪ **Bilan de la formation**

Méthodes : Alternance de cours théoriques et d'exercices écrits et pratiques ;

Supports pédagogiques

Films, présentations POWER POINT et livrets de formation individuels.
Utilisation du matériel suivant pour la partie théorique : ordinateur portable et vidéo projecteur.
Mise en situation pratique sur des supports adaptés : Toitures, terrasse, Tripode

Modalités d'évaluation de la formation

Evaluation théorique : QCM de 40 questions
Evaluation pratique effectuée sur du matériel adapté, contrôlé et aux normes en vigueur.

Validation : Attestation de formation après évaluation théorique et pratique.